

Date de dépôt : 14 mai 2011

Réponse du Conseil d'Etat

**à l'interpellation urgente écrite de Mme Marie Salima Mo yard :
Financement des par tis politiques par le s compagnies
électriques : les électrons auraient-ils une couleur politique ?**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 15 avril 2011, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Le canton de Genève possède 55% de parts dans les SIG (les autres 45% se répartissant à hauteur de 30% pour la ville de Genève et 15% pour les autres communes genevoises), que les SIG sont donc entièrement en mains publiques, que les SIG possèdent quant à eux 23,02% d'EOSH, groupe possédant lui-même 31,38% d'Alpiq¹. Au terme du calcul, la conclusion est claire : les SIG, et donc les contribuables genevois, possèdent environ 7,22% du groupe Alpiq, et à ce titre, doivent avoir leur mot à dire, au travers de leurs représentants au sein du conseil d'administration, dans les dons financiers orientés politiquement faits par Alpiq.

Le Groupe Axpo, les Forces motrices bernoises et Alpiq travaillent de concert, notamment à travers une société tripartite, à la planification de la construction de deux nouvelles centrales nucléaires en Suisse. Après la catastrophe de Fukushima, la Conseillère fédérale Doris Leuthard a annoncé le gel des procédures d'autorisation. Cependant qu'Axpo affirme

¹ Composition complète de l'actionnariat d'Alpiq :

<http://www.alpiq.com/fr/investisseurs/action-alpiq/nos-actionnaires/alpiq-as-a-corporation.jsp>

Outre les 23,02% d'EOSH possédés par les SIG, EOSH partage son actionnariat entre la ville de Lausanne (20,06%), Romande Energie (28,72%), Groupe E (22,33%) et les FMV (5,87%).

« soutenir »² ce gel, Alpiq se montre en revanche nettement plus mesuré, expliquant simplement « prendre acte »³ de la décision des autorités.

Au-delà de cette relative tiédeur, on apprend par d'autres moyens qu'Alpiq avait, en quelque sorte, de quo i être déçu. Dans le *Blick* du 4 avril, le secrétaire général du PDC suisse, M. Tim Frey, confirme une information du *Sonntagsblick* de la veille : « Oui, nous recevons de l'argent d'[Alpiq] »⁴. Dans le journal dominical, le responsable de la communication d'Alpiq est lui aussi cité : « Andreaz Werz le dit sans détours : "Alpiq soutient des partis politiques, tout comme d'ailleurs d'autres organisation sociales, culturelles et sportives". L'entreprise électrique ne souhaite cependant pas révéler combien elle verse à qui. Une chose est certaine : le PS et les Verts ne reçoivent rien. Le PBD n'obtient pas davantage d'argent. »⁵.

Seul le PDC a confirmé recevoir de l'argent d'Alpiq. Le PLR et l'UDC se sont refusés à toute confirmation ou infirmation. Il est cependant permis de penser que le choix des partis financés n'est en l'occurrence pas étranger à leur position sur le nucléaire, ce qui permettrait de confirmer l'hypothèse du *Blick* selon laquelle les trois principaux partis bourgeois sont concernés.

Considérant ces informations, je pose la question suivante au Conseil d'Etat:

Comment le Conseil d'Etat se positionne-t-il sur les éléments suivants, à savoir :

- **sur la réalité effective de ce financement des partis politiques par Alpiq et sur les modes d'attribution de ces dons;**
- **sur d'éventuels autres financements de ce type par d'autres sociétés dont l'Etat de Genève siège au Conseil d'administration;**
- **et sur son positionnement sur le fond de telles pratiques (sont-elles à son sens admissibles ?) et son éventuel engagement à y mettre fin, selon ses moyens ?**

Je remercie d'avance le Conseil d'Etat pour sa réponse.

² Communiqué d'Axpo du 14 mars 2011 : « Axpo unterstützt Sistierung des Verfahrens für Rahmenbewilligungsgesuche »

³ Communiqué d'Alpiq du 14 mars 2011 : « Stellungnahme von Alpiq zur Sistierung der laufenden Rahmenbewilligungsverfahren »

⁴ *Blick* du 4 avril 2011.

⁵ *Sonntagsblick* du 3 avril 2011.

REPONSE DU CONSEIL D'ETAT

Le canton de Genève poursuit une politique de l'énergie ambitieuse ayant pour objectif la société à 2000 W sans nucléaire. Cela implique notamment d'économiser l'énergie et d'augmenter le recours aux énergies renouvelables.

Les SIG, de par leurs différents produits d'énergie électrique d'origine de production certifiée, leur projets d'investissements dans les énergies renouvelables et leur programme éco21, s'inscrivent pleinement dans cette politique.

Le canton de Genève n'est qu'indirectement représenté dans Alpiq via les SIG, actionnaire minoritaire d'EOSH, elle-même actionnaire minoritaire d'Alpiq. La formation du groupe Alpiq en 2009 résulte d'une mise en commun d'actifs d'EOSH et d'Atel à laquelle participe également EDF et des distributeurs suisses alémaniques d'électricité.

Force est de constater au vu de ce qui précède que l'influence du Conseil d'Etat sur le conseil d'administration d'Alpiq est réduite et n'est donc pas prépondérante dans les orientations et décisions que prend cette société.

Le Conseil d'Etat continuera cependant de s'engager via le conseil d'administration des SIG et via le conseil des pouvoirs publics d'EOSH pour une politique responsable d'approvisionnement en énergie électrique.

Par ailleurs, les institutions genevoises de droit public ne financent pas les partis politiques et le Conseil d'Etat ne connaît pas de financements de partis politiques par d'autres sociétés dans les conseils d'administration desquelles des institutions de droit public seraient représentées directement ou indirectement.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Mark MULLER